

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Madame Isabelle BARTHELEMY et Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.****Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022 :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 87 877.66 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 1 104.39 €**

Résultat global : **excédent de 86 773.27 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Antoine POLATOUCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

**Le Conseil, par 4 voix pour,**

- **Approuve le Compte Administratif du budget principal 2022, en concordance avec le compte de Gestion 2022, selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 05 avril 2023.

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**

